

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'Éducation Nationale de la Manche

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
d'académie,
directeurs académiques des services de
l'Éducation nationale

Saint-Lô le 12 mars 2018

service des ressources
humaines

Objet : Mutations des enseignants par INEAT – EXEAT – Rentrée 2018

Affaire suivie par
Nathalie PETIT

Téléphone
02 33 06 92 09

Télécopie
02 33 57 97 08

Courriel
dsden50-srh11@ac-caen.fr

Adresse
12, rue de la Chancellerie
BP 442
50002 Saint-Lô Cedex

Conformément à la note de service ministérielle n°2017-168 du 6 novembre 2017, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le calendrier des opérations du mouvement complémentaire des enseignants du premier degré, au titre de la rentrée 2018.

La date limite de réception des demandes à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Manche est fixée au **25 mai 2018 - délai de rigueur**.

Tout enseignant intéressé devra transmettre les pièces suivantes, par la voie hiérarchique :

- une demande d'INEAT adressée à Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Manche, où seront précisées les coordonnées de l'intéressé(e) (adresse postale et électronique, numéro de téléphone)
- une promesse d'EXEAT du département d'origine
- tout document venant justifier la demande
- une fiche de synthèse

En cas de rapprochement de conjoint :

- une photocopie du livret de famille, ou Pacte Civil de Solidarité
- une attestation d'emploi du conjoint

En cas de dossier social ou médical :

- les pièces justificatives complémentaires pouvant être prises en considération

Les enseignants qui souhaitent intégrer le département de la Manche devront joindre à leur demande, le formulaire ci-joint dûment complété et signé.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance des personnels relevant de votre autorité.

<https://www.ac-caen.fr/dsden50/>



Jean LHUISSIER